liberté égalité fraternité

N° 1-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention

Plan de relance
Fonds exceptionnel pour la voirie communale

Considérant que le Département de Loire-Atlantique a engagé un plan de relance pour soutenir l'activité des entreprises du BTP,

Considérant que ce fonds exceptionnel à destination des communes de moins de 15 000 habitants sera dédié à l'entretien de la voirie communale,

Considérant que ce fonds peut financer des travaux sur la chaussée qui entraînent des modifications substantielles des voies ou améliorent leur résistance mécanique, des travaux de restructuration ou de modernisation sur les ouvrages d'art ou des travaux de restauration des aménagements cyclables,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER l'opération référencée en objet,

D'APPROUVER les travaux de renforcement de chaussées menés dans le cadre du programme de voirie annuel,

DE SOLLICITER, auprès du conseil départemental de Loire-Atlantique, une subvention, au titre du plan de relance, le fonds exceptionnel pour la voirie communale, pour l'opération suivante :

- **Travaux de renforcement de chaussées**
  - Dépenses prévisionnelles : 83 330 € HT
  - Subvention sollicitée : 33 000 € HT

D'AUTORISER le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette demande de subvention.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 6 OCT. 2020

N° 2-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal – Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand – Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel – M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann – M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Taxes et redevances

GRDF

Instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'occupation du domaine public par des ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance,

Considérant la formule légale de calcul appliquée en 2020,

PR = [(0,035€ x L) + 100] x CR

Dans laquelle :

- **PR** exprimé en euros est le plafond de redevance dû par l'occupant du domaine,
- **L** représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres,
- 100 représente une valeur fixe,
- **CR** est le coefficient de revalorisation = 1,26.

Conformément à l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la proposition qui lui est faite d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz dite « RODP » pour 2020,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 6 OCT. 2020

et de la publication le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

D'APPLIQUER la formule de calcul présentée ci-dessus pour l'année 2020 et les années suivantes tant que ladite formule n'est pas modifiée.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 3-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Taxes et redevances

GRDF

Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 instituant une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics, de distribution de gaz,

Vu le décret précité fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz, modifiant le code général des collectivités territoriales (insertion d'un article R 2333-114-1 à la sous –section 2 de la section 11 du chapitre III du titre III de la deuxième partie de la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales) :

Considérant la formule de calcul appliquée en 2020,

$$PR' = 0.35 \times L$$

Dans laquelle :

- **PR'**, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine,
- **L** représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Conformément à l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la proposition d'appliquer la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz dite « ROPDP » pour 2020,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

D'APPLIQUER la redevance selon la formule présentée ci-dessus pour l'année 2020 et les suivantes tant que ladite formule reste inchangée.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE MILLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 4-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions budgétaires

Principe général de vote en AP ou en AE/CP

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que les dotations affectées aux dépenses de d'investissement et de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) relatifs aux dépenses à caractère pluriannuel,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017 autorisant pour la section d'investissement le vote par AP/CP,

Considérant que la commune de Vallet peut décider par délibération adopter également ce principe de vote pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement pluriannuelles dans les limites fixées par l'article L2311-3 du CGCT,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.) :

DE RAPPORTER la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017 autorisant pour la section d'investissement le vote par AP/CP et de la remplacer par la présente délibération autorisant le vote par AP/CP ou par AE/CP ;

D'ADOPTER le principe de gestion des dépenses d'investissement ou de fonctionnement pluriannuelles éligibles en autorisation de programme ou en autorisation d'engagement et crédits de paiements (AP/CP ou AE/CP) à partir du budget 2020.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 5-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions budgétaires

Aménagement ZAC St Christophe/La Prestière

AE/CP

Création d'une autorisation d'engagement

Vu l'article L2311-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1er octobre 2020 autorisant le principe du recours au vote par autorisation d'engagement et crédits de paiement,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, par 28 voix "pour" et 1 abstention (M. BUZONIE L.)

D'ADOPTER sur le budget "ZAC Saint Christophe/La Prestière" l'autorisation d'engagement, ainsi que la répartition des crédits de paiement selon le tableau ci-dessous :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

Nom de l'AE	Budget	N° d'AE	Montant de l'AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Aménagement de la ZAC St-Christophe	ZAC St-Christophe-La Prestière *(budget annexe HT)*	AE-2020-01	**2 000 000 €**	70 000 €	1 400 000 €	21 000 €	100 000 €	209 000 €	200 000 €

*AE = autorisation d'engagement/ CP = Crédits de paiement

D'AUTORISER M. le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 6-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions budgétaires

BMX

Réparation urgente grille de départ : utilisation du compte de dépenses imprévues

Vu l'article L2322-1 du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de l'utilisation du compte de dépenses imprévues suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement – Chapitre 022 – Article 022 – Dépenses imprévues : - 5 100 €

Dépenses réelles de fonctionnement – Chapitre 011 – Article 61558 – Entretien des autres biens mobiliers : + 5 100 €

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 7-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Convention

Le Champilambart

Convention de partenariat avec d'autres salles de spectacles (Le Grand T, Le Quatrain)

Cotisations au RIPLA et au Fonds pour la création et la diffusion artistique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet culturel de l'espace culturel le Champilambart qui développe des partenariats avec d'autres structures permettant de proposer différents spectacles au Champilambart ou dans d'autres salles et dont les objectifs sont :

- d'accroître le public,
- d'optimiser les moyens financiers et humains
- de développer notre champ d'actions en touchant un plus large public.

Considérant :

- que ces spectacles sont ainsi soit intégrés dans la billetterie, soit intégrés dans la billetterie des autres structures,
- que les tarifs et les modalités de vente seront définis par le biais de conventions,
- que certains spectacles pourront être inclus dans les abonnements selon les accords conclus dans la convention.

Considérant les partenariats déjà établis mentionnés ci-dessous :

A - Avec le Grand T : convention

Le Grand T décentralise des spectacles dans le département de Loire Atlantique et à ce titre, des spectacles sont intégrés à la programmation culturelle de l'espace culturel du Champilambart. Une convention de partenariat est donc signée chaque année.

Les spectacles proposés pour 2020/2021 sont :

- ***Au Champilambart :***

« Un furieux désir de bonheur » *le 27 mars 2021*

- ***Au Grand T :***

« Mort prématurée d'un chanteur populaire dans la force de l'âge » - Représentation : Mardi 29 septembre 2020 à 19h30

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 6 OCT. 2020

et de la publication le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

- ***Dans le cadre de T au théâtre.***

Spectacles – T au Théâtre Niveau 1 – 2 – 3 :
Le Champilambart accueillera sur le spectacle « **Un furieux désir de bonheur** » les classes des collèges qui participent à l'opération « T au Théâtre ! » le 27 mars 2021 au prix de 7€ la place et invitation pour les accompagnateurs.

Cotisation d'adhésion au Réseau des Programmateurs de Loire-Atlantique (RIPLA)

La participation au RIPLA repose sur une adhésion saisonnière versée au **Grand T** par **Le Théâtre** selon un barème calculé en fonction de la masse financière du partenaire *(Source : DGCL, 2016 et Insee, Recensement de la population, 2014 – Population légale en vigueur au 1er janvier 2017), soit pour la Ville de Vallet : 1 350 €*

Cotisation au Fonds pour la création et la diffusion artistique
Afin de consolider le travail en réseau des salles du département de Loire-Atlantique, de favoriser la mise en commun des moyens de production qu'elles accordent aux équipes artistiques départementales et de soutenir la diffusion des spectacles coproduits, le RIPLA (Réseau d'Information des Programmateurs de Loire-Atlantique) met un œuvre un dispositif pour soutenir, de façon mutualisée, la création et la diffusion artistique des compagnies du Département de Loire-Atlantique : le **Fonds pour la création et la diffusion artistique** dont le montant est de 600 €

B - Avec le Quatrain – convention

- *Au Quatrain :* Näss le 19 février 2021 à 20h30
- *Au Champilambart :* Eternels idiots le 20 mai 2021 à 20h00

Sur proposition du maire, après avis des commissions Culture du 8 septembre 2020 et Finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER les conventions de partenariat avec le Grand T et le Quatrain,

D'APPROUVER les participations financières au RIPLA et au fonds pour la création et la diffusion artistique telles que précisées ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 8.1-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Convention

Le Champilambart

Convention de partenariat avec l'association D'rôle de Jeu

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de son projet culturel, la ville de Vallet souhaite valoriser et encourager les pratiques amateurs. La mise à disposition d'une salle de spectacle équipée permet d'apporter des conditions optimales pour les représentations en public.

Une convention définit les conditions d'accès et d'utilisation du chapiteau installé sur le parc du Champilambart.

Sur proposition du maire, après avis des commissions Culture du 8 septembre 2020 et Finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'association D'rôle de Jeu pour l'organisation de représentations théâtrales au Champilambart (chapiteau dans le parc),

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

N° 8.2-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Convention

Le Champilambart

Convention de partenariat avec l'association CRU VALLET

Vu le code général des collectivités territoriales

Dans le cadre de son projet culturel, la ville de Vallet souhaite développer ses publics. Le partenariat entre la ville de Vallet et l'association CRU VALLET et permet de contribuer au rayonnement et au développement du territoire et de l'économie culturelle.

A. La ville de Vallet organise une représentation supplémentaire d'un spectacle de la saison culturelle, réservée exclusivement à l'association Cru Vallet.

B. L'association Cru Vallet proposera une dégustation du CRU VALLET, avec un échange autour du vin, du terroir et de ses spécificités lors de deux « concerts du Cru » organisés dans le cadre de la saison culturelle.

C. L'association CRU VALLET proposera une dégustation gratuite en novembre ou décembre, le dimanche matin, en lien avec le marché dominical, dans l'atrium de l'hôtel de ville.

Une convention a été établie en 2019 pour 3 ans (soit 3 saisons culturelles : 2019/20 – 2020/21 – 2021/22).

Un avenant précise les modalités financières et dates des évènements pour chaque saison.

Modalités financières pour la saison 2020-2021 :

- L'association CRU VALLET s'engage à acheter un quota de 120 places au tarif préférentiel de 9€ (spectacle Thomas Schoeffler du 6 novembre 2020). Le règlement de ces places devra parvenir à la billetterie du Champilambart avant le 27 octobre.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

- La Ville de Vallet s'engage à acheter, sur présentation d'une facture, 75 bouteilles de CRU VALLET au tarif de 10 € par bouteille, pour les dégustations de la saison culturelle ainsi que pour le bar du Champilambart.

- L'association CRU VALLET offrira une dégustation en 2021 (date à définir) dans l'atrium de l'hôtel de ville ou en extérieur.

Sur proposition du maire, après avis des commissions Culture du 8 septembre 2020 et Finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER l'avenant à la convention de partenariat avec l'association CRU VALLET pour la saison 2020/2021,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

N° 9-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Convention de partenariat avec l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique Pôle Musique et Danse

Le réseau des « Pôles Musique et Danse » constitué de 9 directeurs artistiques de salles de spectacles du département de Loire-Atlantique a pour vocation de développer ensemble une saison de projets chorégraphiques et/ou musicaux mêlant diffusion et action culturelle de territoire pouvant fédérer divers publics. Le réseau est constitué des communes suivantes : Vallet, Machecoul-Saint-Même, La Chevrolière, Vallons-de-l'Erdre, Ancenis-Saint-Géréon, Pont-Château, Haute-Goulaine, Nort-sur-Erdre et Guérande. Une attention particulière est apportée aux projets artistiques des compagnies implantées sur le territoire, aux artistes associés à "Musique et Danse en Loire-Atlantique" (MDLA) et aux projets à dimension « participative ».
En coréalisation avec MDLA, ces pôles s'engagent, en lien avec la programmation, à développer un partenariat avec les écoles de musique et de danse, les groupes amateurs, les acteurs du champ de l'éducation et du social, les structures de proximité afin d'accompagner et d'encourager la relation à la musique et à la danse sur les territoires.

Considérant que dans ce cadre, la commune de Vallet et « Musique et Danse en Loire-Atlantique » s'associent pour organiser des projets au Champilambart.

Sur proposition du maire, après avis des commissions Culture du 8 septembre 2020 et Finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'association "Musique et Danse en Loire-Atlantique",

DE DIRE que l'association MDLA prendra à sa charge toutes les dépenses liées à l'organisation de ces projets, que la ville de Vallet participera à hauteur de 2 520 € (budget estimé et réévalué après bilan – voir annexe de la convention) et conservera les recettes de billetterie, que les stagiaires inscrits aux ateliers dans le cadre de ces projets pourront bénéficier soit de gratuités, soit de tarifs spécifiques,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

- Pour le concert Krystal Mundi, un tarif à 6 € pour les moins de 18 ans, 11 € pour les élèves adultes, 14 € pour les élèves accompagnateurs

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 6 OCT. 2020

N° 10-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Convention "Traverses" avec l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le dispositif « Traverses » est un dispositif d'accompagnement à la scène des équipes artistiques professionnelles de Loire-Atlantique, initié en 2015 par « Musique et Danse en Loire-Atlantique » et qui vise à soutenir l'innovation dans le domaine de la création musicale,

Considérant que le dispositif « Traverses » accompagne la production, la création et la diffusion d'œuvres musicales pour les plateaux et favorise leur inscription sur le territoire départemental.

Considérant que ce dispositif fédère, en 2019, 14 structures partenaires qui souhaitent s'engager et agir conjointement en faveur du soutien à la création musicale départementale,

Considérant que ce soutien se concrétise par :
- un apport en co-production/fonds mutualisé d'aide à la création versé aux équipes artistiques soutenues dans le cadre de Traverses d'un montant de 300 € TTC,
- un préachat d'une représentation d'un des projets soutenus pour les saisons 2020/2021 et/ou 2021/2022,
- une résidence de création avec mise à disposition du plateau équipé et de l'équipe technique sur les saisons 2020/2021 et/ou 2021/2022

Sur proposition du maire, après avis des commissions Culture du 8 septembre 2020 et Finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention Traverses avec l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique,

DE DIRE :
- que la ville de Vallet versera à l'association MDLA 300 € TTC pour le fonds mutualisé,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 11-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Pôle culturel
Saison culturelle

Région Pays de la Loire
Convention Voisinages

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant :
- que l'opération "Voisinages" associe 28 structures de diffusion réparties sur l'ensemble du territoire de la Région des Pays de la Loire.
- que pour la saison 2020.2021, l'ensemble de l'opération concerne 20 spectacles pour 112 représentations réparties entre ces 28 lieux de diffusion.
- que cette opération est accompagnée par le conseil régional des Pays de la Loire dans le cadre de sa politique de soutien à la diffusion des compagnies dramatiques et chorégraphiques des Pays de la Loire.

Considérant que le conseil régional finance ainsi entre 40 et 50% du déficit réalisé par les lieux pour chaque représentation dans la limite d'un plafond.

Considérant :
- que pour la saison 2020-2021, ce sont les deux spectacles : Versus et Leïla K organisés sur une même soirée, le 7 avril 2021, qui font partie de l'opération « Voisinages ». Le coût global estimé pour cette soirée est de 6 180 € et la participation de la région de 2 209 €,
- que le conseil régional a, dans le cadre d'une convention séparée, désigné le Grand T comme opérateur référent, en charge de la coordination de l'ensemble de l'opération sur le plan administratif et de la ventilation et du versement des financements accordés par la Région à cette opération.

Sur proposition du Maire après avis des commissions Culture du 8 septembre 2020 et Finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention Voisinages avec le Grand T,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 12-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Convention de partenariat avec Ouest-France

Considérant que dans le cadre de la promotion des spectacles de la saison culturelle, un partenariat a été conclu avec le quotidien Ouest-France qui s'engage à mettre à la disposition de la ville de Vallet des encarts promotionnels et des jeux pour une valeur estimée à 14 969 € HT.

Considérant qu'en contrepartie, l'espace culturel s'engage à apposer le logo Ouest-France sur ses documents de promotion, à offrir 140 places réparties sur les spectacles de la saison aux lecteurs de Ouest-France et à acheter des journaux à offrir aux spectateurs pour une valeur de 579,67 € HT.

Sur proposition du maire, après avis des commissions Culture du 8 septembre 2020 et Finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec le quotidien OUEST France dans les conditions présentées ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 13-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Projet d'Education Artistique et Culturel

Saison culturelle 2020/2021

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturel (PEAC) mis en place pour la saison 2020.2021 et les objectifs visés dans le cadre de ce projet à savoir ***Rendre la culture accessible au plus grand nombre : élargir les publics :***

- *auprès des jeunes*
- *auprès des familles*
- *auprès des populations éloignées de la culture*

différents partenariats sont proposés :

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER dans le cadre du PEAC de la Ville de VALLET les tarifications spécifiques suivantes :

✓ ***Avec les élèves de l'école municipale de musique et l'école de musique associative de Loire Divatte (selon les projets)***

Les élèves de l'école municipale de musique et de l'école de musique associative de Loire Divatte pourront découvrir des spectacles à tarifs préférentiels : 6 € pour les moins de 18 ans, 11 € pour les élèves adultes, 14 € pour l'adulte accompagnateur et pour les spectacles suivants :

- *Maria Dolorès le 1er décembre 2020 et/ou Black Boy le 7 décembre 2020*
- Krystal Mundi le 12 décembre 2020
- Sarah Mac Coy le 12 mars 2021 - *les tarifs suivants sont proposés :*10 € pour les moins de 18 ans ; 17 € pour les élèves adultes ; 20 € pour l'adulte accompagnateur.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 6 OCT. 2020

et de la publication le :

.../...

.../...

✓ ***Avec les partenaires des actions culturelles de moins de 18 ans***

Les partenaires des actions culturelles, de moins de 18 ans (associations valletaises, établissements scolaires) pourront bénéficier d'un tarif préférentiel à 9 € sur certains spectacles de catégorie D et E, avec un maximum de 20 places par groupe.

✓ ***Avec le CCAS de la Ville de Vallet***

4 spectacles proposés au tarif préférentiel de 5 € la place :
- Black Boy le 7 décembre
- Je demande la route le 30 mars
- Le dimanche en fête Cep Party le 18 avril
- Un furieux désir de bonheur le 27 mars

✓ ***En parallèle, des ateliers parents/enfants seront proposés aux familles et le tarif proposé est de 5 € par participant***

D'AUTORISER le maire à signer tout document afférent à ce dossier et à prendre toutes les mesures d'application nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 14-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

MARCHES PUBLICS

Marché n°V-PA-18-22
Lot n° 2

Fourniture et installation d'un modulaire à l'école publique Paul Eluard

Exécution financière – Exonération des pénalités

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé et plus particulièrement ses rubriques 413251.3 et 413252.4,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

D'EXONERER l'entreprise ALGECO, titulaire du marché public n°V-PA-18-22 Lot n°2 de fourniture et d'installation d'un modulaire à l'école publique, des pénalités prévues au contrat pour dépassement des délais contractuels.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le :

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 15-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

MARCHES PUBLICS

Marché n° 2019-001

Travaux de voirie, de réseaux et de signalétique

Signature du protocole transactionnel relatif au lot n° 2 – Enrobé coulé à froid

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics alors en vigueur lors de la conclusion du marché initial,

Vu le code civil et notamment son article 2044,

Vu la convention de groument de commande relatif aux accords-cadres de travaux, de voirie, de réseaux et de signalétique,

Considérant que pour leurs besoins en matière d'enrobés coulés à froid, certains membres du groupement de commandes, dont la commune de Vallet, ont conclu un marché avec l'entreprise Enroplus sur le lot n°2 du marché n°2019-001 qui a été notifié à l'entreprise le 7 mai 2019,

Considérant qu'à la suite de l'épidémie de COVID-19 et des conséquences qui s'en suivent, le titulaire du marché s'est vu dans l'obligation de refuser ou de décaler la réalisation de certaines commandes,

Considérant que dans ce contexte, il est nécessaire de signer un protocole transactionnel avec le titulaire du marché afin de permettre à la commune de se désengager du montant minimum annuel de commandes et de ne pas appliquer de pénalités en cas de retard ou de non réalisation d'une ou plusieurs commandes ce jusqu'au 31 mars 2021,

Considérant que ce protocole transactionnel prendra effet dès sa notification au titulaire du lot n°2 du marché n°2019-001 et qu'il durera jusqu'à la fin de l'année contractuelle en cours à savoir le 06 mai 2021,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 6 OCT. 2020

et de la publication le :

.../...

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le protocole transactionnel relatif au lot n°2 du marché n°2019-001 avec la société Enroplus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à le signer et à donner à ce dossier la suite qui convient.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 16-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

EDUCATION – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

Enseignement

OGEC Sainte Marie – Contrat d'association Ecole privée Ste Marie

Forfait communal pour l'année 2020 et fixation de la participation

Vu le budget primitif adopté le 19 décembre 2019,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2018 autorisant la signature d'une convention de forfait communal avec l'OGEC Sainte Marie régissant les modalités de versement de la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement des classes maternelles et primaires à effet du 1er janvier 2018 et d'une durée de 3 ans,

Considérant que pour l'année 2020 les coûts de référence d'un élève de l'école publique calculé sur la base du compte administratif 2019 s'établit de la façon suivante :

- ➔ Elève de maternelle : 1 343,48 €/élève
- ➔ Elève d'élémentaire (dont ULIS) : 231,61 €/élève

Sur proposition du maire, après avis de la commission Finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 27 voix "pour" et 2 abstentions (MM. FAVREAU S. – GAULTHIER M.) :

D'APPROUVER le montant par élève tel que présenté ci-dessus pour l'année 2020,

DE VERSER à l'OGEC Sainte Marie la somme de 265 863,07 €, calculée selon le tableau joint à la présente délibération, au titre de la participation au contrat d'association de l'Ecole Sainte Marie de Vallet pour l'année 2020,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée aux affaires scolaires à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le :

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 17-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal – Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand – Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel – M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann – M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

EDUCATION – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

Convention

Ecole Ste Anne/St Jean Baptiste du Loroux Bottereau

Année 2019/2020

Vu la demande de subvention pour l'année scolaire 2019/2020 présentée par l'Ecole Sainte Anne/Saint Jean Baptiste du Loroux-Bottereau pour un enfant de VALLET fréquentant une classe d'enseignement spécialisé (ULIS),

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ALLOUER, pour l'année scolaire 2019/2020 par élève fréquentant la classe d'adaptation ou la classe d'intégration de l'école Ste Anne/St Jean Baptiste du Loroux Bottereau :

- 231.61 € au titre des dépenses de fonctionnement,
- 38.00 € par an et par élève de primaire au titre des fournitures scolaires,
- 18.86 € au titre des manuels et livrets pédagogiques.

Soit un total de 288.47 € par élève

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée aux affaires scolaires à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le :

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 18-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	27
votants	29

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. GIRARDI Fabrice – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

EDUCATION – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

Délégation de Service Public

IFAC Ouest

Rapport annuel 2019

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-3,

Vu l'article 33 du contrat de Délégation de Service Public (DSP) conclu entre la ville et l'IFAC Ouest,

Vu le rapport annuel présenté par l'Ifac Ouest au titre de son activité de délégataire de service public pour la gestion des activités socio-éducatives à destination des enfants et adolescents.

Considérant que le rapport présenté comprend les éléments comptables et d'analyse de la qualité du service permettant d'exercer le contrôle prévu par le contrat de délégation de service public,

Sur proposition du maire, après présentation en comité DSP du 8 juillet et avis de de la commission finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'Ifac Ouest sur la gestion du service public d'activités socio-éducatives à destination des enfants et adolescents pour l'année 2019.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le :

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 19-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	26
votants	28

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

EDUCATION – SPORTS – VIE ASSOCIATIVE

Convention

Ecole multisports adaptés 2020/2021

Partenariat avec l'OMS de Vallet et le conseil départemental de Loire-Atlantique

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le projet de reconduction de la mise en œuvre des ateliers sportifs de découverte dans le cadre de l'école multisports adaptés à VALLET initiée par l'Office Municipal des Sports de VALLET avec la participation du Conseil départemental de Loire-Atlantique,

Vu le projet de renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de VALLET, l'OMS et le conseil départemental de Loire-Atlantique,

Considérant que la convention entre la ville de VALLET, l'OMS et le conseil départemental de Loire-Atlantique a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre de ce partenariat,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission "Sport" en date du 21 septembre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention annuelle de partenariat entre la Ville de VALLET, l'OMS et le conseil départemental de Loire-Atlantique pour la création et le fonctionnement de cette école multisports adaptés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée aux sports à signer la convention à intervenir, les éventuels avenants et à prendre les mesures d'application nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 6 OCT. 2020

et de la publication le :

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 20-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	26
votants	28

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal – Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand – Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel – M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

ZAC Saint Christophe/La Prestière

Déclassement après enquête publique des parkings rue Saint Christophe

Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui dispose qu'un bien appartenant à une personne publique et affecté à l'usage direct du public relève du domaine public de cette personne.

Vu la délibération en date du 14 décembre 2019 engageant la procédure de déclassement du parking de la rue St Christophe.

Vu l'arrêté n°189-07/2020T du 10 aout 2020 désignant M RINEAU Alain en qualité de commissaire enquêteur,

Vu la tenue de l'enquête publique du 1er septembre 2020 au 16 septembre 2020,

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 24 septembre 2020 et son avis favorable,

Considérant que ces terrains inclus dans le périmètre de la 1ère tranche des logements collectifs et individuels groupés de la ZAC St Christophe-la Prestière seront cédés à Atréalis promotion et Atlantique Habitations,

Considérant que les parcelles concernées sont les suivantes : AY n° 405 – AY n° 797- AY n° 798 - AY n° 363- AY n° 743- AY n° 358- AY n° 357 – AY n° 359 et AY n° 356 et n° 360 pour une emprise minime d'espaces verts où parfois de stationnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE PROCEDER au déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section AY n° 405 – AY n° 797- AY n° 798 - AY n° 363- AY n° 743- AY n° 358- AY n° 357 – AY n° 359 et AY n° 356 et n° 360,

DE DECIDER leur incorporation dans le domaine privé communal, conformément à l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 6 OCT. 2020

et de la publication le :

.../...

.../...

DE CEDER ultérieurement ces parcelles au bailleur social Atlantique Habitations et au promoteur Atréalis promotion pour la réalisation de la 1ère tranche de travaux de la ZAC St Christophe la Prestière,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte et/ou document s'y rapportant et permettant la réalisation de cette opération.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 21-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	26
votants	28

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal – Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand – Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel – M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

Acquisition

Liaison Chemin des Buttes
Création d'un chemin piétonnier

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en date du 13 mai 2013 de la commune de VALLET, créant une liaison douce pour relier le chemin des Buttes à la rue de Bretagne via l'emplacement réservé n°2,

Considérant les parcelles concernées cadastrées section ZS n° 365, 370, 371, 376, 377, 633, 628, 640, 601, 594, 586, 602 appartenant à quatre propriétaires,

Considérant les promesses de vente de M. MORINIERE, Mme MECHINEAU et M. et Mme MAINARD à la commune ces parcelles situées à cet emplacement réservé soit environ 223 m² au prix de 60 euros le mètre carré,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme du 15 septembre 2020,

Sur proposition du Maire après avis de la commission des Finances du 23 septembre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACQUERIR à :

- MAINARD Claude, domiciliés 11 Le Coin du Bois – 44330 LA CHAPELLE HEULINles parcelles cadastrées section ZS n° 365, 370, 371, 376, 377, 633, 628, 640 soit une superficie de 100 m²
- M. MORINIERE Thierry, domicilié 12 rue de l'Ormoie – 44330 VALLET les parcelles cadastrées section ZS n° 586 et 602 d'une superficie de 95 m²
- Mme MECHINEAU Marie-Annick (épouse CORMIER), domiciliée 2 rue de Bretagne – 44330 VALLET la parcelle cadastrée section ZS n° 601 d'une superficie de 20 m²

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 6 OCT. 2020

et de la publication le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, toutes indemnités comprises aux conditions prévues dans la promesse de vente,

DE PRENDRE EN CHARGE les frais de bornage si nécessaire et de notaire,

D'AUTORISER le Maire à signer les documents à intervenir.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 22-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	26
votants	28

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FONCIERES

Cession

La Bodinière
M. et Mme BUREAU Thomas

Résultats enquête publique

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juin 2020 émettant un avis favorable au principe de vendre à M. et Mme BUREAU Thomas, domiciliés 2 La Bodinière à VALLET, sollicitant l'acquisition de terrains communaux (environ 180 m²), à savoir :

- une parcelle communale non cadastrée d'environ 60 m² du domaine public, zone Ah2 au PLU,
- et une partie du domaine public, non cadastrée, d'une superficie d'environ 120m², zone A au PLU, terrain attenant à leur propriété ;

soit une superficie totale d'environ 180 m²* non affectée à un usage commun et jouxtant leur propriété, bien cadastré sections HO n° 89, n°92, n° 107 et 129,

Vu l'arrêté d'ouverture de l'enquête N°225-08/2020T programmant l'enquête publique du lundi 24 août au lundi 7 septembre 2020,

Vu les résultats de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 8 septembre 2020,

Vu l'évaluation domaniale au prix de 11 € HT le mètre carré,

Vu la proposition de prix fixé à 45 € le mètre carré,

Vu l'accord de M. et Mme BUREAU Thomas en date du 2 mars 2020,

Sur proposition du Maire, et des commissions Urbanisme et Finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

➔ **DE CEDER** à M. et Mme BUREAU Thomas, domiciliés 2 La Bodinière à VALLET, deux excédents communaux : l'un d'une superficie d'environ 120 m² et l'autre d'environ 60 m² - soit une superficie totale d'environ 180 m²* non affectés à un usage commun et jouxtant leur propriété cadastrée sections HO n° 89, n°92, n° 107 et 129, classé en zones A et Ah2 au PLU (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

➔ **DE FIXER** le prix à 45 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme BUREAU Thomas,

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 23-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	26
votants	28

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FONCIERES

Cession

La Petite Masure
M. et Mme Joseph et Noëlla MAINGUY

Résultats enquête publique

Vu la délibération du conseil municipal du 25 juin 2020 émettant un avis favorable au principe de vendre M. et Mme Joseph et Noëlla MAINGUY, domiciliés 219 La Bodinière au LANDREAU (44430), propriétaires de la parcelle cadastrée section B n°14 au village La Petite Masure à VALLET, une partie du domaine public non affecté à un usage commun, jouxtant leur propriété : excédent communal de la VC N°48 d'une superficie d'environ 45m², zone PLU Ah2,

Vu l'arrêté d'ouverture de l'enquête N°224-08/2020T programmant l'enquête publique du lundi 24 août au lundi 7 septembre 2020.

Vu les résultats de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 8 septembre 2020,

Vu l'évaluation domaniale au prix de 10 € HT le m² en Ah2,

Vu la proposition de prix fixé à 60 € le mètre carré,

Vu l'accord de M. et Mme Joseph et Noëlla MAINGUY en date du 4 avril 2020,

Sur proposition du Maire, et des commissions Urbanisme et Finances du 23 septembre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

➔ **DE VENDRE** à M. et Mme Joseph et Noëlla MAINGUY, domiciliés 219 La Bodinière au LANDREAU (44430), propriétaires de la parcelle cadastrée section B n°14 au village La Petite Masure à VALLET, une partie du domaine public non affecté à un usage commun, jouxtant leur propriété : excédent communal de la VC N°48 d'une superficie d'environ 45m², zone PLU Ah2 (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage)

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

➔ **DE FIXER** le prix à 60€ le m² frais en sus,

➔ **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires – y compris les frais de géomètre -, tant des présentes, que de l'acte authentique seront à la charge de M. et Mme Joseph et Noëlla MAINGUY,

➔ **D'AUTORISER** le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 24-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	26
votants	28

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal – Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand – Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel – M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly – Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony – Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann – M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FONCIERES

Cession

La Salmonière
SCI La FLEURANCIERE
(Sté ESCALEV)

Résultats enquête publique

Vu la délibération du conseil municipal du 25 juin 2020 émettant un avis favorable au principe d'échanger avec la SCI La FLEURANCIERE, représentée par M. HERNANDEZ, dont le siège social se situe 2 la Fleurancière à 44190 MONNIERES, les terrains comme suit :

- la ville de VALLET cède à la SCI La Fleurancière une partie du domaine public, dépendances de la voie communale n°175, d'une superficie de 180m² environ, zone A du PLU

la ville de VALLET reçoit de la SCI La Fleurancière une partie de la parcelle cadastrée section WN n°58 longeant la voie communale n°177, d'une superficie de 92m² environ, zone Ah2 du PLU,

Vu l'arrêté d'ouverture de l'enquête N°216-08/2020T programmant l'enquête publique du lundi 24 août au lundi 7 septembre 2020.

Vu les résultats de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 8 septembre 2020,

Vu la validation d'échange sans soulte avec partage des frais, droits et honoraires – notaire et géomètre -, tant des présentes, que de l'acte authentique pour 50 % à la charge de la ville de VALLET et 50 % à la charge de la SCI La FLEURANCIERE, représentée par M. HERNANDEZ, domiciliée 2 la Fleurancière à 44190 MONNIERES

Vu l'accord de la SCI La FLEURANCIERE, représentée par M. HERNANDEZ en date du 4 mai 2020,

Sur proposition du Maire, et des commissions Urbanisme et Finances du 23 septembre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

➔ **DE RECEVOIR** de la SCI La Fleurancière une partie de la parcelle cadastrée section WN n°58 longeant la voie communale n°177, d'une superficie de 92m² environ, zone Ah2 du PLU.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

- **DE CEDER** à la SCI La Fleurancière une partie du domaine public, (dépendances de la voie communale n°175), d'une superficie de 180m² environ, zone A du PLU
(la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

- **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires – notaire et géomètre -, tant des présentes, que de l'acte authentique seront partagés pour 50 % à la charge de la ville de VALLET et 50 % à la charge de la SCI La FLEURANCIERE, représentée par M. HERNANDEZ, domiciliée 2 la Fleurancière à 44190 MONNIERES,

- **D'AUTORISER** le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 25-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	26
votants	28

PRESENTS

M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – M. BODIN Anthony –
Mme NAUD Julie – Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES

Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice

M. BODIN Anthony a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FONCIERES

Cession

Le Landreau Village
M. et Mme David CLEMENT

Mise à enquête publique

Considérant la demande de M. et Mme CLEMENT David, propriétaires de la parcelle cadastrée section ZM N°86 Le Landreau village sollicitant l'acquisition d'un excédent communal d'une superficie d'environ 55 m², classée en zone Ah1 au PLU, non affecté à un usage commun et longeant leur propriété, ceci afin de réaliser un assainissement autonome,

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme du 10 mars 2020,

Considérant le prix de vente proposé de 60 €/le mètre carré (l'avis du service des domaines étant de 45 € HT le m² en Ah1), les frais, droits et honoraires – y compris du géomètre étant à la charge des demandeurs

Considérant que M. et Mme CLEMENT David ont donné leur accord sur ces conditions le 06 juillet 2020.

Après avis de la commission des Finances du 23 septembre dernier.

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 27 voix "pour" et 1 abstention (M. DAVID S.) :

- ➔ **DE DONNER** un avis favorable au principe de vendre à M. et Mme CLEMENT David, domiciliés Le Landreau village à VALLET un excédent communal d'une superficie d'environ 55 m² non affecté à un usage commun et jouxtant leur propriété cadastrée section ZM n°86, classée en zone Ah1 au PLU (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage) afin de réaliser leur assainissement autonome.

- ➔ **DE FIXER** le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme CLEMENT David.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

➔ **DE DIRE** :

- qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,
- que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de ville et par les moyens habituels de publication municipale,
- qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 26-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	25
votants	28

OBJET

AFFAIRES FONCIERES

Acquisition

Carrefour Route de Bonne Fontaine/Bd d'Espagne

Consorts DELORME

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – Mme NAUD Julie –
Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice
M. BODIN Anthony (pouvoir à M. PAILLARD Pascal)

M. PAILLARD Pascal a été élu secrétaire de séance.

Par délibération en date du 04 juin 2020, le conseil municipal a décidé :

- D'acquérir à la SCI WELLES'COM, (ou à toutes personnes physique ou morale qui s'y substituerait et dès lors qu'elle deviendra propriétaire de la parcelle AX n° 90) domiciliée 6 route de Bonne Fontaine une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 90 pour une superficie d'environ 15 m² (la surface exacte sera déterminée après établissement du document d'arpentage) nécessaire à la future réalisation d'un giratoire à hauteur du carrefour de la Route de Bonne Fontaine et du Bd d'Espagne

- De fixer le prix à 50€ le mètre carré,

- **De dire** que les frais, droits et honoraires - y compris les frais de géomètre- tant des présentes que de l'acte seront à la charge de la ville de VALLET

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Considérant que le projet de la SCI WELLES'COM est ajourné à court terme et que cette surface étant nécessaire à la future réalisation d'un giratoire à hauteur du carrefour de la route de Bonne Fontaine et du boulevard d'Espagne ; la commune se porte acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée section AX n°90 (environ 15 m²) auprès des propriétaires actuels : les consorts DELORME.

Considérant l'accord des consorts DELORME, représentés par Mme DELORME Solange sur ces conditions le 17 septembre 2020,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 6 OCT. 2020

et de la publication le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

➔ **DE RAPPORTER** la délibération n°7-06-2020 du 4 juin 2020,

➔ **D'ACQUERIR** aux consorts DELORME représentés par Mme DELORME Solange, une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 90 d'une superficie d'environ 15 m² nécessaire à la réalisation d'un future giratoire à hauteur du carrefour de la route de Bonne Fontaine et du boulevard d'Espagne,

➔ **DE FIXER** le prix d'acquisition à 50 € le mètre carré les frais, droits et honoraires - y compris les frais de géomètre- tant des présentes que de l'acte seront à la charge de la ville de VALLET,

➔ **DIRE** que la ville de VALLET s'engage à la reconstruction à l'identique d'un mur de clôture en limite de la nouvelle parcelle établie dès lors que les travaux du rond-point seront effectifs. La réfection est estimée à la somme de 500 € HT maximum. Dans l'hypothèse où le propriétaire (actuel ou futur) déciderait de refaire ce mur avant les travaux de réalisation du giratoire, la ville verserait à sa demande la somme précitée,

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 6 OCT. 2020

liberté égalité fraternité

N° 27-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	25
votants	28

OBJET

Cession

Le Landreau Village
M. et Mme SEGAUD Christophe

Suppression servitude

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – Mme NAUD Julie –
Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice
M. BODIN Anthony (pouvoir à M. PAILLARD Pascal)

M. PAILLARD Pascal a été élu secrétaire de séance.

Vu la délibération du 19 décembre 2019 décidant :

- **De déclasser** du domaine public une partie de la parcelle communale cadastrée section ZM n° 89 pour environ 140 m²* au Landreau Village - non affectée à un usage commun, jouxtant la propriété cadastrée section ZM n° 98 + 99 et 156 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

- **De céder** à M. et Mme SEGAUD Christophe, domiciliés au lieudit Le Landreau Village à VALLET, ladite parcelle communale déclassée cadastrée actuellement section ZM n° 89p d'une superficie d'environ 140 m²* non affectée à un usage commun et jouxtant leur propriété cadastrée section ZM n° 98 + 99 et 156 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage).

- **De fixer** le prix à 60.00 € le mètre carré, frais en sus,

- **De dire** qu'une antenne d'eau pluviale étant installée sur la parcelle communale et afin de pouvoir continuer à entretenir le réseau d'eau pluviale, il conviendra de faire figurer une servitude de passage dans l'acte de cession à M. et Mme SEGAUD,

- **De dire** que les frais, droits et honoraires - y compris les frais de géomètre- tant des présentes que de l'acte seront à la charge de M. et Mme SEGAUD Christophe,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

Vu la vérification technique excluant l'obligation de faire figurer la mention de servitude d'accès au réseau d'eau pluviale.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 27 voix "pour" et 1 abstention (S. DAVID) :

➔ **DE RAPPORTER** la délibération n°4-12-19 du 19 décembre 2019,

➔ **DE DECLASSER** du domaine public une partie de la parcelle communale cadastrée section ZM n° 89 pour environ 140 m²* au Landreau Village - non affectée à un usage commun, jouxtant la propriété cadastrée section ZM n° 98 + 99 et 156 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

➔ **DE CEDER** à M. et Mme SEGAUD Christophe, domiciliés au lieudit Le Landreau Village à VALLET, ladite parcelle communale déclassée cadastrée actuellement section ZM n° 89p d'une superficie d'environ 140 m²* non affectée à un usage commun et jouxtant leur propriété cadastrée section ZM n° 98 + 99 et 156 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

➔ **DE FIXER** le prix à 60.00 € le mètre carré, frais en sus,

➔ **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires - y compris les frais de géomètre- tant des présentes que de l'acte seront à la charge de M. et Mme SEGAUD Christophe,

➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 6 OCT. 2020

28-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	25
votants	28

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL

Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – Mme NAUD Julie –
Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice
M. BODIN Anthony (pouvoir à M. PAILLARD Pascal)

M. PAILLARD Pascal a été élu secrétaire de séance.

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 13 février 2020, modifiant le tableau des effectifs.

Vu l'avis du comité technique du 28 septembre 2020,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE SUPPRIMER du tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, à compter de ce jour, les postes suivants :

- Filière administrative
  - 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
  - 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet 28/35ème

- Filière technique
  - 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet
  - 1 poste de technicien à temps complet
  - 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe

- Filière culturelle
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5/20ème

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

DE CREER 7 postes au tableau des effectifs du personnel de la commune de VALLET, à compter de ce jour :

•Filière culturelle

↳ 7 postes d'assistant d'enseignement à temps non complet :

- 1 poste à temps non complet 4.5/20ème (flûte traversière)
- 1 poste à temps non complet 5.5/20ème (piano)
- 2 postes à temps non complet 6.5/20ème (1 poste piano et 1 poste saxophone et atelier jazz)
- 1 poste à temps non complet 7.46/20ème (IMS et éveil musical)
- 1 poste à temps non complet 9/20ème (technique vocale, chorale ados et enfants)
- 1 poste à temps non complet 11.5/20ème (batterie et percussions)

DE MODIFIER en conséquence, le tableau des effectifs du personnel de la commune de VALLET, comme suit, à compter de ce jour :

TABLEAU DES EFFECTIFS

TEMPS COMPLET	Autorisés au 13-02-20	Autorisés au 01-10-20	Pourvus au 13-02-20	Pourvus au 01-10-20
Directeur Général des services / Attaché principal	1	1	1	1
Attaché principal	1	1	1	1
Directeur Artistique de l'Espace Culturel / Attaché	1	1	1	1
Attaché	2	1	2	1
Rédacteur principal 2cl	3	3	3	3
Rédacteur	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	6	6	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	8	8	5	7
Adjoint administratif	6	4	5	3
Sous total 1	**30**	**27**	**26**	**25**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 13-02-20	Autorisés au 01-10-20	Pourvus au 13-02-20	Pourvus au 01-10-20
Adjoint administratif principal de 2ème classe 34/35	1	1	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe 28/35	2	2	0	2
Adjoint administratif 28/35	3	3	3	1
Adjoint administratif 15/35	1	1	1	1
Sous total 2	**7**	**7**	**5**	**5**

TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	**37**	**34**	**31**	**30**

TEMPS COMPLET	Autorisés au 13-02-20	Autorisés au 01-10-20	Pourvus au 13-02-20	Pourvus au 01-10-20
Directeur des Services Techniques/Ingénieur Principal	1	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe	2	2	1	2
Technicien principal de 2ème classe	2	2	2	1
Technicien	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	2	2	2	2
Agent de maîtrise	2	2	2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	5	5	5
Adjoint technique principal de 2ème classe	9	9	8	7
Adjoint technique	16	16	14	14
Sous total 1	**40**	**40**	**35**	**34**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 13-02-20	Autorisés au 01-10-20	Pourvus au 13-02-20	Pourvus au 01-10-20
Adjoint technique principal de 2ème classe 28/35	2	2	2	2
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 30/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 28/35	6	6	5	5
Adjoint technique territorial 25/35	4	4	3	4
Adjoint technique territorial 21,5/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 21/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 17,5/35	5	5	5	5
Adjoint technique territorial 15/35	3	3	3	3
Adjoint technique territorial 13/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	2	2	2	2
Sous total 2	**31**	**31**	**29**	**30**

TOTAL FILIERE TECHNIQUE	**71**	**71**	**64**	**64**

TEMPS COMPLET	Autorisés au 13-02-20	Autorisés au 01-10-20	Pourvus au 13-02-20	Pourvus au 01-10-20
Brigadier-Chef principal	3	3	2	3
Brigadier	1	1	1	1
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE	4	4	3	4

TEMPS COMPLET	Autorisés au 13-02-20	Autorisés au 01-10-20	Pourvus au 13-02-20	Pourvus au 01-10-20
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	1	1	1	1
Sous total 1	1	1	1	1

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 13-02-20	Autorisés au 01-10-20	Pourvus au 13-02-20	Pourvus au 01-10-20
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe 28/35	1	1	1	1
Sous total 2	1	1	1	1
TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	2	2	2	2

TEMPS NON COMPLET		Autorisés au 13-02-20	Autorisés au 01-10-20	Pourvus au 13-02-20	Pourvus au 01-10-20
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe					
Violon et chorale	10,5/20	1	1	1	1
Direction	9,5/20	1	1	1	1
Assistant d 'Enseignement Artistique					
Formation musicale, percussions brésiliennes, cornemuse, animations scolaires	17,34/20	1	1	1	1
Piano	11,5/20	1	1	1	1
Piano	6,5/20	0	1	0	0
Piano	5,5/20	0	1	0	0
Batterie et percussions	11,5/20	0	1	0	0
Batterie et percussions	10,5/20	1	1	1	1
Violoncelle	8/20	1	1	1	1
Flûte traversière	7/20	1	1	1	1
Flûte traversière	4,5/20	0	1	0	0
Clarinette	5,5/20	1	1	1	1
Trombone-Tuba	5/20	1	1	1	1
Guitare + direction	11,5/20	1	1	1	1
Guitare	6/20	1	1	1	1
Saxophone, atelier jazz	6,5/20	0	1	0	0
Saxophone, atelier jazz	5,5/20	1	1	1	1
Trompette	4/20	1	1	1	1
Accordéon, éveil et FM	5/20	1	1	0	0
Accordéon, éveil et FM	2,5/20	1	1	1	1
Technique vocale, chorale ados et enfants	9/20	0	1	0	0
Technique vocale, chorale ados et enfants, éveil et IMS	8/20	1	1	1	1
IMS et éveil	7,46/20	0	1	0	0
Sous total 1		16	23	15	15
TOTAL FILIERE CULTURELLE		16	23	15	15

Suppression de poste

Création de poste

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le - 6 OCT. 2020

En Mairie, le 1er octobre

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE MESLAY 44330

29-10-20

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	25
votants	28

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL

Ressources Humaines

CDGFPT
de Loire-Atlantique :
Désaffiliation de la
CARENE

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre le conseil municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2020

PRESENTS
M. MARCHAIS Jérôme – M. POUPELIN Jean-Marie – Mme LE POTTIER Sonia
M. LEGOUT Mathieu – Mme CHARRIER Céline – M. PAILLARD Pascal –
Mme CASCARINO Sophie – M. COLAISSEAU Michaël – Mme CHIRAT Josette
Mme HECQ Sylvie – M. BOITEAU Jean - M. LARRAILLET Bertrand –
Mme de BERNON Françoise – M. BEAUQUIN -Thierry – M. VIDAL Marcel –
M. VIAUD Gildas – Mme BRICHON Béatrice – Mme BERNIER Nelly –
Mme LENENEZE Tiphaine – M. DAVID Stéphane – Mme NAUD Julie –
Mme MARCHAND Delphine – M. LE CUNF Johann –
M. FAVREAU Simon – M. BUZONIE Ludovic.

ABSENTS EXCUSES
Mme CHAUVIN Angélina (pouvoir à M. LEGOUT Mathieu)
M. GAULTHIER Manuel (pouvoir à M. FAVREAU Simon)
M. GIRARDI Fabrice
M. BODIN Anthony (pouvoir à M. PAILLARD Pascal)

M. PAILLARD Pascal a été élu secrétaire de séance.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment son article 15,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et, notamment, son article 31,

Vu le courrier du 26 août 2020 du Président du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la commune de VALLET sur la désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE au 1er janvier 2021,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14 000 agents exerçant auprès de 292 employeurs et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2020, la communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), établissement public affilié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Président à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1er janvier 2021. En effet, les effectifs de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été désormais dépassé.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 6 OCT. 2020

et de la publication
le : - 6 OCT. 2020

.../...

.../...

La volonté de désaffiliation s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies, d'évolution de la gestion des ressources humaines issue de la loi de Transformation de la Fonction Publique.

La CARENE souhaite toutefois maintenir, en tant qu'établissement public non affilié, son adhésion au socle commun de prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique),

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la demande de désaffiliation de la CARENE.

En Mairie, le 1er octobre 2020

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 6 OCT. 2020